



Réunion d'information

VENDREDI 23 AVRIL 2010 – 19H

Petit guide d'explication

Le périmètre du pôle gare est arrêté et un dossier de présentation du projet est actuellement consultable à l'accueil de la Mairie.

➤ **S'agissant du dossier mis à disposition :**

- Ce dossier mis à disposition du public est incomplet puisque le plan périmétral ci-joint annoncé dans la délibération du 25 février 2010 n'y figure pas !
- Ce plan est pourtant essentiel à la compréhension du document puisqu'il délimite l'emprise du projet qui permettra à la Municipalité de refuser toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptible de compromettre le projet d'aménagement.
- En outre, de nombreux bâtiments d'habitation figurent à l'intérieur de ce périmètre, alors qu'ils ne sont pas concernés par les études de définition du projet urbain.
- Aucune explication n'est donnée sur les procédures administratives qui seront mises en œuvre et les délais d'exécution.

➤ **S'agissant des voies et des sens de circulation et de la concentration des structures (dalle au dessus des rails, logements, commerces, centre culturel et sportif,...) :**

- Aucun plan de déplacement urbain préalable à l'implantation d'un tel projet pour l'agglomération n'a été présenté et l'amélioration en termes de circulation automobile n'est pas démontrée.
- L'afflux massif de véhicules vers la partie arrière de la gare au niveau de rues résidentielles et étroites n'est pas envisageable/réalisable sans compromettre gravement, non seulement la qualité de vie des habitants du quartier, mais également la fluidité de la circulation des usagers de la gare. Cette situation sera de plus aggravée par la concentration de nouveaux logements et l'arrivée des véhicules des nouveaux habitants.
- Des parkings en sous-sols sont maintenus avec des entrées-sorties côté rue du Chemin de Fer, au droit des riverains, alors qu'il avait été promis aux habitants que ces entrées/sorties seraient modifiées.

➤ **S'agissant plus particulièrement de l'implantation de l'équipement culturel et sportif :**

- Le bâtiment culturel et sportif de grande importance implanté dans ce périmètre (« Zénith ») occasionnera inévitablement des nuisances pour les riverains (entrées/sorties des spectacles ou manifestations, éclats de voix et de klaxon tard dans la nuit, encombrement des véhicules dans le quartier).
- Les systèmes de ventilation/climatisation d'un tel équipement risquent en outre de provoquer des désagréments en termes de qualité de l'air et de bruit ambiant des turbines.
- La situation de cette structure est véritablement choquante pour les résidents alentours ce qui conduit à demander un report en périphérie de la ville.

➤ **S'agissant de l'actualisation du projet, le dossier présenté ne tient pas compte de l'évolution du projet tel que cela a été indiqué notamment par voie de presse par le Maire :**

- La voie de contournement de la gare partant du Compa vers la rue du Faubourg Saint Jean n'est pas matérialisée dans le dossier de présentation alors qu'elle fait disparaître quelques maisons d'habitation.

A ce jour, la municipalité cherche à imposer un projet qui ne respecte pas l'harmonie du quartier. On est loin de "l'équilibre fonctionnel et esthétique des quartiers" prôné dans le dossier de présentation.

Rendez-vous en mairie et manifestez votre opposition à ce projet en consignant vos remarques sur le registre (signature non obligatoire).